

Bureau de gestion des projets de recherche

Le 23 mars 2020

Directrices et directeurs des centres de recherche
Chercheuses et chercheurs
Personnel impliqué dans les équipes de recherche
CIUSSS de la Capitale-Nationale

OBJET : Maintien des activités des Comités d'éthique de la recherche sectoriels

Mesdames, messieurs,

Malgré la situation d'urgence sanitaire qui se déroule en ce moment, nous tenons à vous informer que les quatre comités d'éthique de la recherche sectoriels (CER-S) du CIUSSS de la Capitale-Nationale poursuivent leurs activités et demeurent à la disposition des chercheurs afin de les accompagner pour leurs projets de recherche.

Ainsi, les activités d'évaluation des projets de recherche des CER-S se poursuivent selon le calendrier prévu et en respect des mêmes standards éthiques. Nous vous rappelons que les projets qui ne comportent qu'un risque minimal peuvent être évalués en comité délégué. Au besoin, des rencontres supplémentaires pourront être ajoutées selon le nombre de projets, la nature de ceux-ci et l'urgence de leur réalisation dans le contexte de la COVID-19.

Également, les CER-S accueilleront les demandes des chercheurs qui souhaiteraient apporter des modifications à leur protocole de recherche. Vous trouverez en annexe certaines recommandations des CER-S en lien avec cette situation exceptionnelle.

Soyez assurés que les CER-S sont disponibles pour vous soutenir et recevoir vos préoccupations et questions. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Bonne santé et bon courage.



Jean Maziade, Président
Comité d'éthique de la recherche sectoriel
Santé des populations et première ligne



Sylvain Auclair, Président
Comité d'éthique de la recherche sectoriel
Réadaptation et intégration sociale



Sophie Chantal, Présidente
Comité d'éthique de la recherche sectoriel
Neurosciences et santé mentale



Jacques Pouliot, Vice-président
Comité d'éthique de la recherche sectoriel
Jeunes en difficulté et leur famille

p.j.

Annexe : Recommandations des CER-S

ASPECTS ADMINISTRATIFS

- 1) La plateforme Nagano demeure en fonction et sera le moyen de communication à privilégier pour le dépôt des projets de recherche.
- 2) Les coordonnatrices sont disponibles pour toutes consultations comme à l'habitude. Nous vous demandons de communiquer par téléphone afin de respecter les recommandations de distanciation sociale.
- 3) Les comités pléniers des CER-S prennent la forme de conférences téléphoniques ou en ligne. Les chercheurs seront avisés par les coordonnatrices des CER-S des modalités et de l'horaire.
- 4) Les CER-S continuent à recevoir les demandes d'amendement des projets de recherche et y répondront avec le plus de diligence possible.
- 5) Pour les projets en cours, toutes les demandes de modification du protocole de recherche, notamment afin de pouvoir poursuivre la cueillette de données tout en respectant les mesures gouvernementales pour limiter la propagation du virus, doivent être soumises sur la plateforme Nagano au moyen du formulaire F1 (demande d'amendement) et approuvées par le CER-S. Par exemple, certains chercheurs pourraient souhaiter transformer les entrevues initialement prévues en personnes en entrevues à distance.

ASPECTS ÉTHIQUES À CONSIDÉRER

- 1) Utilisation de questionnaire en ligne

Nous reproduisons la recommandation du CERUL de l'Université Laval :

« Pour la recherche en ligne, choisir des plateformes dont les serveurs sont en sol canadien et ainsi assujettis aux lois canadiennes qui protègent la confidentialité. LimeSurvey est un exemple de site Web canadien pour concevoir et administrer des questionnaires. Si vous devez utiliser des services de type SurveyMonkey, Google Analytics, Google Docs, etc., il est nécessaire de justifier la pertinence de

ces services et de démontrer qu'une recherche a été faite pour trouver des ressources alternatives au Canada. » <https://www.cerul.ulaval.ca/bonnes-pratiques-et-enjeux-ethiques/confidentialite/>

Ainsi, pour les entrevues en ligne, l'utilisation de plateformes dont les serveurs sont en sol canadien est à privilégier.

2) Contexte de pandémie et d'urgence sanitaire au Québec

3) Également, nous reproduisons ces deux paragraphes de la lettre acheminée le 19 mars par le MSSS aux présidents et coordonnateurs des comités d'éthique de la recherche du réseau de la santé et des services sociaux :

« Dans le contexte de cette pandémie où un nombre croissant de personnes effectue du télétravail et cherche de nouvelles stratégies pour accéder aux informations requises, nous sollicitons aussi votre collaboration pour rappeler à la communauté de recherche l'importance de préserver la confidentialité, notamment des renseignements personnels des usagers et participants à la recherche. La transmission de ces renseignements à des adresses courriel personnelles ou des services infonuagiques non sécurisés (par ex. Dropbox) est à proscrire. »

« Nous souhaitons aussi vous rappeler quelques indications de l'EPTC2 (2018) à l'application de l'article 6.23 : " Particulièrement pendant les situations d'urgence, les chercheurs, les CER et les établissements doivent être vigilants et exercer une diligence raisonnable en respectant les principes éthiques, les procédures et la loi en vigueur lors de l'urgence afin de préserver les valeurs, l'intention et les mesures de protection mises de l'avant par les principes de la Politique. [...] Les CER et les chercheurs devraient être conscients que les personnes, les participants éventuels, les chercheurs et les établissements qui ne seraient pas normalement considérés comme étant vulnérables peuvent le devenir en raison de l'urgence publique." »

Bien entendu, les approbations qui ont été émises par les CER-S doivent impérativement être appliquées en respect des directives gouvernementales, ainsi que celles des établissements et des centres de recherche impliqués et de toute autorité compétente et ne doivent en aucun cas être interprétées comme permettant la réalisation du protocole de recherche hors du contexte sanitaire prévalant.